

23B12

Lac Derby

Légende

Carte des titres miniers

**Statut:**  
 A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion  
 D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité  
 B-Abandonné, N-Refus de renouveler, Z-Désistement, R-Révoqué  
 P-En attente de renouvellement, U-Refusé

**Statut:**  
 A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité  
 N-Refus de renouveler, Z-Désistement  
 R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé

**Statut du site d'extraction:**  
 O) Ouvert sous conditions, C) Ouvert, F) Fermé, N) Non autorisé, T) En traitement

**Substance extraite:**  
 G) Sable et gravier, C) Dolomite, U) Autre  
 H) Sable de silice, I) Inconnues, P) Ferme consolidée, X) Calcite  
 D) Calcifère, J) Terre jaune, R) Résidu miniers inertes  
 E) Minerai de fer, M) Minerai, S) Sable, N) Terre noire, T) Tourbe

**Contrainte à l'activité minière:**  
 Territoire réservé à l'État ou soustrait au jachonnement, à la désignation sur carte ou par l'effet d'une autre loi / exploitation minière par arrêté ministériel  
 Périmètre urbanisé  
 Territoire soustrait au jachonnement et à la désignation sur carte par arrêté ministériel / le jachonnement et l'exploitation minière pour le pétrole et le gaz naturel sont permises  
 Territoire où le droit de jachonner et de désigner sur carte est temporairement suspendu  
 Territoire faisant l'objet d'un renvoi au ministre  
 Territoire incompatible avec l'activité minière

**Contrainte mineure:**  
 Territoire où l'exercice d'activités minières est assujéti à des conditions et obligations déterminées par le ministre  
 Territoire faisant l'objet d'une étude par le ministre

**À titre indicatif:**  
 Information à titre indicatif

**Entente d'Eeyou Istchee Baie-James:**  
 Terres de catégorie II  
 Terres de catégorie III

**Entente Première Nation Abitibiwinini:**  
 Entente Pilogon

**Entente de principe d'ordre générale (EPOG):**  
 Mississinon de Bétiame, Essipit, Mashewish, Nutsukuan

**Frontières:**  
 Frontière internationale  
 Frontière interprovinciale  
 Frontière Québec-Terre Neuve et Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Le chiffre indique le numéro du site, la lettre dans la partie inférieure indique l'année de la dernière extension de carte et la partie droite le statut du site d'extraction

**Échelle 1:50 000**  
 0 1000 2000 3000 mètres

**AVIS IMPORTANT**  
 Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisé au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

